



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Date de la convocation : 24/06/2026
 Nombre de membres : 260
 En exercice : 260
 Présents : 185
 Nombre de délégués ayant donné procuration : 60

Le mardi 30 juin 2026 à 14 heures,
 les membres du Comité Syndical,
 légalement convoqués,
 se sont réunis à Seysses,
 sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Délibération n°CS202629 : Délégation d'attributions du Comité Syndical au Bureau

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des assemblées

PRÉSENTS

M. ALLEGRE Robert
 Mme AMIGO BOUYSSOU Annick
 M. ANDOUARD Raymond
 M. ANDRÉ Joseph
 M. ANDREU SEIGNÉ Aurélien
 Mme ARMENGAUD Roseline
 M. ARSEQUEL Patrice
 M. AUREL Thierry
 M. BAIGET Adelin
 M. BARBREAU Robert
 M. BARGE SANSELMÉ Christian
 M. BARUTAUT Alain
 M. BASSO Eric
 M. BATTIAIA Laurent
 M. BÉDÉ Marc
 M. BELLENS Yannick
 M. BEN SACI Marc-Olivier
 M. BENGOUA Ali
 M. BERNES Jean-Paul
 M. BEZIAT Denis
 M. BLAQUIERE Benoit
 M. BLOYET Anthony
 M. BONARDI Bruno
 M. BONNET Bernard
 M. BORGETTO Didier
 M. BOUBE Patrick
 M. BOUDON Gérard
 M. BOURNET Jean-Pierre
 M. BOUVIER Vincent
 M. BOYER Maxime
 M. BRANA Jean-Pierre
 Mme BRIFFON Ghislaine
 M. BUGOT Cuero
 M. CACHAU Bruno
 M. CAILLET Jean-Marie

M. CALAS Daniel
 M. CALMETTES Francis
 Mme CAMPOMIZZI Nelly
 M. CAMPS Martial
 Mme CAPDEVIELLE Nathalie
 M. CAPEL Jean-Baptiste
 M. CARNEIRO Grégoire
 M. CARRERE Gérard
 M. CASELLAS Pierre
 M. CASTERA Didier
 M. CASTET Alain
 M. CASTEX Cédric
 M. CAYUELA Gérard
 M. CAZARRE Max
 M. CAZELLES Jean-Pierre
 M. CHAPEL Marc
 M. CHAUVET Michel
 M. COLLA Serge
 M. CORNILLOU Jean-Pierre
 M. CORRIAS Laurent
 Mme CYGAN Emilie
 M. DARNAUD Guy
 Mme DAT Magali
 M. DATSIRA Pascal
 M. DE LAGOUTINE Henri
 M. DEBEAURAIN Guillaume
 M. DEFIS Raymond
 Mme DEFOSSE Agnès
 M. DEJEAN Serge
 M. DELHON Jacques
 M. DEODATO Jean-Paul
 M. DESSEAUX Jean-Pierre
 Mme DUFFORT-PIQUES Régina
 M. DUMAS Raphaël
 M. DUNAL Jonhhy

M. DURAND Alain
M. ESTIBALS Jacques
M. EYCHENNE Jean-Louis
Mme FABRE Céline
M. FABRE Christian
M. FABRE Mathieu
M. FABRIS Marcel
M. FAGET Patrick
M. FERNANDEZ Marc
M. FOGELGESANG Michel
M. FONTAINE Jean
M. FOURNET-FAYAS Hervé
M. FOURQUET Jean-Luc
M. FUSEAU Philippe
M. GALY Alain
Mme GALY Brigitte
M. GANTSCHNIG David
M. GARNOT Yohann
M. GASC Jacques
M. GASC Jean-Pierre
M. GENSSLER Bernard
Mme GIBERT Janine
M. GIRAUDO Sébastien
M. GODIN Bertrand
M. GRANJA François
M. GUERRIOT Philippe
M. GUILLERMIN Thierry
M. HARRAT Ben
M. IRSUTTI Guillaume
Mme JANNO Marie-Sophie
Mme JIMENEZ Laure
Mme JOINETAUD Arlette
M. JOUBÉ Raymond
M. KAUFINGER Michel
M. KONDRYSZYN Serge
M. KONOPNICKI Bastien
Mme LABBE Ségolène
M. LACOSTE Serge
M. LAFOUX Mathieu
M. LAGORCE Patrice
M. LAHADERNE Sébastien
M. LARROQUE Alain
M. LARROQUE Joël
M. LASSERRE Alain
M. LASSERRE Philippe
Mme LATCHÉ Catherine
M. LATTES Jean-Michel
Mme LAUGA Marie-Hélène
M. LAVEDAN Hervé
M. LAVIGNE Gérard
M. LEFEBVRE Patrick
Mme LEFEVRE Marine
M. LEZAT Alain
M. LIONNET Marc
M. LOT Thierry
M. LOUBIER Sylvain
M. LUCCHINI Mathieu
Mme LYORET-CROCHET Sandrine

M. MANERO Félix
M. MARCHAND René
M. MARCQ Daniel
M. MARTIN Tristan
M. MARTINEZ Thierry
Mme MASSOL Anne
Mme MATHEU Christelle
Mme MEYER Catherine
M. MILHAU Claude
M. MILHORAT Claude
M. MONTICELLI Patrick
M. MORCHID Larbi
M. MOURE François
M. OLSZEWSKI Jean-Pierre
M. PAHUN Laurent
M. PARÉDÉ Daniel
M. PARRO Fabrice
M. PASIAN Frédéric
M. PATTYN Thadée
Mme PEIRO-FOURNIER Marielle
Mme PERRET Marie
M. PEYRAS Henri
M. PEYRIERES David
M. PIALAT Alain
M. PUISSANT Guillaume
M. RASPEAU Raoul
M. REBUFATTI Hervé
M. RENALIER Jean
M. RIBEYRON Franck
M. RIOUX Benjamin
M. RIQUET Clément
M. RIVAL Patrice
M. RIVIERE Julien
M. ROBIN Philippe
M. RODRIGUES Patrice
M. ROQUELAURE GERVAIS Romain
M. ROSELLO Yves
M. ROUFFIAC Cédric
M. ROUMAGNAC Léandre
M. ROUQUAYROL Alain
M. ROUSSEL Jean-François
M. ROUX Didier
Mme RUSCASSIER Géraldine
M. SABATHÉ Daniel
M. SANTAGUILIANA Bertrand
M. SAURA Olivier
M. SAVIGNY Thierry
M. SICARDON Jérôme
M. SOULIE Laurent
M. SUAUD Thierry
M. SUDRIE Eric
M. TOUTAIN Pierre-Yves
M. VERGNES Claude
M. VERMANDE Jean
M. VIGUIÉ Marc
M. VIGUIER Gilles
M. VINCINI Sébastien

ABSENTS EXCUSÉS

Mme ALLAL Fella
M. ANDRE Christian
M. BARBASTE Sébastien
Mme BARRAQUE ONNO Véronique
M. BEDIEE Jean-Sébastien
Mme BERKMAN Ingrid
Mme BOQUEL Alexandra
M. BOUTONNET Eric
M. BRIAND Sacha
M. BUSIDAN Guy
Mme CHABARDES Violaine
M. CHALGHOUMI FORET Nabiha
M. CHANUT Alexis
Mme CHAY Michèle
M. CHOPIN Philippe
M. CLARENS Gilles
M. COGNARD Gaëtan
M. CONCATO Patrick
M. CONSTANTIN Raphaël
M. CONTRERAS Louis
M. DA SILVA FREITAS Manuel
M. DARRICARRERE Daniel
M. DAVID Cédric
M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
Mme DELACOURT Elise
M. DELEDICQ Arnaud
M. DUCASSE Bernard
M. DUHAMEL Thierry
M. DUVAL Guillaume
M. ESPLUGAS LABATUT Pierre
M. FERRERE Mathias
M. FRANÇOIS Marc
M. GALAUP Didier
Mme GENNARO SAINT Christine
M. GOMEZ Didier
Mme GUILLEMET Sonia
M. JAMMY Christophe
M. KOUNOUGOUS Annicet

Mme LANTOINE Véronique
M. LAURI Mikael
M. LECOURT Bruno
M. LEON Robert
M. LOMBARDO Bruno
Mme MAILHOL Béatrice
M. MARBLEU Mathieu
M. MARTINET Florent
Mme MERIENNE Roxane
M. MOREAU Philippe
M. MOULET Serge
M. NIVELET Pierre-Antoine
M. ORTIC Laurent
Mme OUSMANE Gnadang
M. PEYRI Jean-Pierre
M. PIACESI Serge
M. PICARD Serge
Mme PIZZUTO Marie-Claude
M. PONS Quentin
Mme REMIGY Catherine
Mme RESPAUD HEZARD Stéphanie
Mme RIVOIRE Marion
Mme ROGER Isabelle
M. ROQUES Patrick
Mme ROURE Marie-Hélène
M. ROUX Alain
Mme ROYERE Myriam
M. SAURAT Bernard
M. SERRA Bruno
Mme SOUSSI Nadia
Mme TAGLIAFERRI Claire
M. TOMASI Daniel
M. TOULOUSE François
Mme TRIPICCHIO ROGIER Annamaria
Mme VAYROU Nicole
Mme VERKAEREN Laura
M. VIOLERO Pascal

PROCURATIONS

Mme ALLAL Fella
 M. ANDRE Christian
 M. BARBASTE Sébastien
 Mme BARRAQUE ONNO Véronique
 M. BEDIEE Jean-Sébastien
 Mme BOQUEL Alexandra
 M. BOUTONNET Eric
 M. BRIAND Sacha
 M. BUSIDAN Guy
 Mme CHABARDES Violaine
 Mme CHAY Michèle
 M. CHOPIN Philippe
 M. CLARENS Gilles
 M. CONCATO Patrick
 M. CONSTANTIN Raphaël
 M. CONTRERAS Louis
 M. DARRICARRERE Daniel
 M. DAVID Cédric
 Mme DELACOURT Elise
 M. DUCASSE Bernard
 M. DUHAMEL Thierry
 M. DUVAL Guillaume
 M. ESPLUGAS LABATUT Pierre
 M. FERRERE Mathias
 M. FRANÇOIS Marc
 M. GALAUP Didier
 Mme GENNARO SAINT Christine
 Mme GUILLEMET Sonia
 M. KOUNOUGOUS Annicet
 M. LECOURT Bruno
 M. LEON Robert
 M. LOMBARDO Bruno
 Mme MAILHOL Béatrice
 M. MARTINET Florent
 Mme MERIENNE Roxane
 M. MOREAU Philippe
 M. MOULET Serge
 M. NIVELET Pierre-Antoine
 M. ORTIC Laurent
 Mme OUSMANE Gnadang
 M. PEYRI Jean-Pierre
 M. PICARD Serge
 Mme PIZZUTO Marie-Claude
 M. PONS Quentin
 Mme REMIGY Catherine
 Mme RESPAUD HEZARD Stéphanie
 Mme RIVOIRE Marion
 M. ROGER Isabelle
 M. ROQUES Patrick
 Mme ROURE Marie-Hélène
 M. ROUX Alain
 Mme ROYERE Myriam
 M. SAURAT Bernard
 M. SERRA Bruno
 Mme TAGLIAFERRI Claire
 M. TOMASI Daniel
 M. TOULOUSE François
 Mme TRIPICCHIO ROGIER Annamaria
 Mme VAYROU Nicole
 M. VIOLERO Pascal

à Mme DAT Magali
 à M. GASC Jean-Pierre
 à M. RASPEAU Raoul
 à M. CASTERA Didier
 à M. RIBEYRON Franck
 à M. BONARDI Bruno
 à M. ARSEQUEL Patrice
 à M. LASSERRE Philippe
 à M. BATTIAIA Laurent
 à M. LOUBIER Sylvain
 à M. CAYUELA Gérard
 à M. CAZARRÉ Max
 à M. ROQUELAURE GERVAIS Romain
 à M. PEYRIERES David
 à M. SAURA Olivier
 à Mme PEIRO-FOURNIER Marielle
 à M. ALLEGRE Robert
 à M. LOT Thierry
 à M. ANDREU SEIGNÉ Aurélien
 à M. BARUTAUT Alain
 à M. MONTICELLI Patrick
 à Mme AMIGO BOUYSSOU Annick
 à M. LATTES Jean-Michel
 à M. SUAUD Thierry
 à M. ROBIN Philippe
 à M. SAVIGNY Thierry
 à M. LAFOUX Mathieu
 à M. DUNAL Jonhny
 à M. HARRAT Ben
 à M. VERGNES Claude
 à M. DUMAS Raphaël
 à M. CASELLAS Pierre
 à M. BEZIAT Denis
 à M. LAGORCE Patrice
 à M. FERNANDEZ Marc
 à M. PARRO Fabrice
 à M. RIVAL Patrice
 à M. BEN SACI Marc-Olivier
 à Mme CAMPOMIZZI Nelly
 à M. RIQUET Clément
 à M. BRANA Jean-Pierre
 à M. EYCHENNE Jean-Louis
 à M. LARROQUE Joël
 à M. BOUBE Patrick
 à M. DEBEAURAIN Guillaume
 à M. DE LAGOUTINE Henri
 à M. LAVEDAN Hervé
 à Mme LABBE Ségolène
 à M. MILHORAT Claude
 à Mme LYORET-CROCHET Sandrine
 à M. FOURNET-FAYAS Hervé
 à M. RODRIGUES Patrice
 à M. GRANJA François
 à Mme JANNO Marie-Sophie
 à Mme ARMENGAUD Roseline
 à M. CALAS Daniel
 à M. MANERO Félix
 à Mme LEFEVRE Marine
 à Mme MASSOL Anne
 à Mme GIBERT Janine



Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ARSEQUEL Patrice est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L5211-10 du CGCT permet au Bureau de recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte financier unique ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 relatif à l'inscription au budget des dépenses obligatoires ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

L'article L5211-10 du CGCT prévoit également que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, afin de faciliter la gestion courante de l'établissement, de déléguer les attributions suivantes au Bureau, dans la limite des crédits ouverts au budget :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,
- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui, prendre toute décision concernant le recours à des avocats, notaires, avoués et experts, et fixer leur rémunération et régler leurs frais et honoraires,
- régler les conséquences dommageables de tout fait pour lequel la responsabilité du syndicat serait engagée,
- prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat à l'exception de celles relevant de la compétence du Comité Syndical notamment l'évolution des effectifs et le régime indemnitaire,
- prendre toute décision concernant l'équivalence démographique du syndicat rapportée à la population des communes,
- prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des membres et du personnel du syndicat,
- prendre toute décision financière et budgétaire, dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'exclusion du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, de l'approbation du compte administratif, des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 relatif à l'inscription au budget des dépenses obligatoires,

- prendre toute décision concernant la mise en œuvre des fonds de concours pour les travaux éligibles, par voie de délibérations concordantes du Bureau et des communes,
- établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget,
- prendre toute décision concernant l'organisation du contrôle des distributions d'énergie électrique,
- prendre toute décision concernant la gestion des biens meubles ou immeubles y compris leur acquisition et leur aliénation,
- prendre toute décision concernant la conclusion et la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation du louage de choses,
- émettre un avis « toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département » tel que visé à l'article L2121-29,
- prendre toute décision concernant la mise en place de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L1413-1 du CGCT, notamment la désignation de ses membres.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le

Résultat du vote :

Pour : 201

Contre : 10

Abstention : 24

Non-participation au vote : 10

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>